



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB

DC N° 14.017

DECISION

*Concernant la fixation des tarifs
du Garden Tennis de ROYAN*

= ° = ° = ° = ° =

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 11/1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision DC N°12/022 en date du 10 avril 2012 concernant la fixation des tarifs du Garden Tennis de ROYAN rendu exécutoire le 11 avril 2012,

. Vu la décision DC N°12/161 en date du 09 mai 2012 concernant la fixation des tarifs du Garden Tennis de ROYAN rendu exécutoire le 11 mai 2012,

. Vu la décision DC N°12/222 en date du 26 juin 2012 concernant la fixation des tarifs du Garden Tennis de ROYAN rendu exécutoire le 28 juin 2012,

D E C I D E

- de fixer à compter du 23 janvier 2014, les tarifs du Garden Tennis, comme suit :

ABONNEMENTS

Membres du ROC TENNIS

- Abonnement annuel (9h - 19h)	205,00 €
- Abonnement annuel « éco » (13h - 17 h)	143,50 €
- Abonnement hors saison (9h - 19h)	184,50 €
- Abonnement hors saison « éco »	123,00 €
- Couple année	307,50 €
- Couple année « éco »	184,50 €
- Carte étudiant	135,00 €

Usagers non membres du ROC TENNIS

- Abonnement annuel (9h - 19h)	256,00 €
- Abonnement annuel « éco » (13h - 17h)	195,00 €
- Abonnement hors saison (9h - 19 h)	236,00 €
- Abonnement hors saison « éco »	174,00 €
- Couple année	384,00 €
- Couple année « éco »	292,00 €

Amicalistes

- Amicale du Personnel Communal
de la Ville de ROYAN et Amicale de la
Communauté d'Agglomération
ROYAN Atlantique (C.A.R.A .)

* Adulte	150,00 €
* Couple	240,00 €

LOCATIONS

Saison

- court Heures Pleines (8h/13h-17h/20h)	15,00 €
- joueur Heures Pleines (8h/13h-17h/20h)	7,50 €
- joueur double Heures Pleines (8h/13h-17h/20h)	3,75 €

Hors saison

- court Heures Pleines (9h/12h-16h/19h)	12,50 €
- joueur Heures Pleines (9h/12h-16h/19h)	6,25 €
- joueur double Heures Pleines (9h/12h-16h/19h)	3,60 €

Hors saison « courts extérieurs » & « Heures creuses »

- court	10,00 €
- joueur	5,00 €
- joueur double	2,50 €
- passage 2 heures	9,00 €

Location mairie

2,50 €

Location horaire applicable aux stages sportifs extérieurs

8,00 €

FORFAITS

* 10 parties	70,00 €
* 15 parties	97,50 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70632 -Fonction 4141 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 janvier 2014

Fait à ROYAN, le 22 janvier 2014
Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD